



ALPHA DOG C.C.L.R

## Alpha Dog Centre Cynophile de Loisirs et Randonnée

Le colombier Route de costeplane

04340 Le Lauzet Ubaye

Tel : 0636975893

Mail : alphadog.cclr@gmail.com

N° SIRET : 909.631.541.00010

N° certificat de capacité : 2022/e3b3-b514

# Contrat d'éducation canine

### Propriétaire :

Nom: .....

Prénom : .....

N° Téléphone : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

### Chien :

Nom : .....

Race : .....

Date de naissance : .....

N° Icad : .....

Date de vaccination : .....

Stérilisé : .....

Problèmes de santé : .....

### Objectifs de travail :

.....  
.....  
.....  
.....

### Formule :

.....  
.....  
.....

### Validation des termes du contrat :

Montant total de la prise en charge : .....

Règlement :  Espèces  Chèque(3 fois maximum)  Virement  Paypal

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs proposés par Alpha Dog ainsi que des conditions générales stipulés au préalable, et déclare les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à....., le.....

Signature client(e)

Signature éducateur canin

Précédé de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord"

# Conditions Générales de Vente

## Mentions légales et coordonnées du Vendeur :

Joanna THINARD, éducateur canin comportementaliste, est une entreprise régie par le statut d'auto-entreprise soumis à la TVA. Son nom commercial est ALPHA DOG C.C.L.R.  
SIRET : 909 631 541 00010

## Article 1 : Préambule

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les droits et obligations de Joanna THINARD, éducateur canin comportementaliste, appelée « le Vendeur » et de la personne physique ou morale bénéficiant des services, appelée « le Client ».

En réglant la prestation, le Client déclare accepter sans réserve les termes de celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Ces dernières prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Vendeur. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment sans préavis : les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de règlement par le Client.

Les CGV sont mises à disposition du Client sur le site web de l'entreprise : [www.alphadog-cclr.com](http://www.alphadog-cclr.com).

## Article 2 : Domaines d'intervention et nature des prestations

Joanna Thinard, éducateur canin, effectue les services suivants : diagnostic comportemental canin au domicile du Client ou en extérieur, éducation canine au domicile du Client ou en extérieur (en fonction des problématiques).

### *Diagnostic comportemental*

Le Vendeur rencontre le Client dans un lieu fixé d'un commun accord (domicile du Client ou extérieur) pour effectuer un diagnostic comportemental, d'une durée d'environ 1h30 pour un chien adulte (1h pour un chiot), déceler la cause du comportement dit gênant et proposer un programme de d'éducation/rééducation comportementale.

### *Éducation canine à domicile et en extérieur*

Le Vendeur se déplace au domicile du Client ou dans d'autres lieux selon la problématique pour effectuer une séance d'éducation personnalisée, d'une durée de 1h maximum, avec le Client et son chien.

Le Vendeur n'impose aucun délai pour l'accomplissement des cours individuel. Le Client est libre de fixer les cours selon le rythme qu'il lui convient et en fonction des objectifs décidés avec le Vendeur.

### *Limites d'intervention*

Le Vendeur se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue si :

- \* Les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui
- \* La demande du Client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur
- \* Le chien du Client pourrait représenter un danger trop important pour la sécurité du Vendeur, d'autres clients et d'autres chiens
- \* Si le chien n'est pas vacciné
- \* Si le chien est malade
- \* Si le chien n'est pas couvert par l'assurance responsabilité civile du Client
- \* S'il ne respecte pas ses obligations décrites dans l'article 5 des présentes conditions générales de vente

## Article 3 : Obligations du Vendeur

Les obligations du Vendeur sont des obligations de moyens, mais il mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le client.

En aucun cas le Client ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du Client à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres au chien, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

## Article 4 : Règles de déontologie

Le Vendeur s'engage à proposer au Client des méthodes d'éducation adaptés aux besoins de son chien, dans le respect du bien être animal et de son intégrité physique et psychique.

La brutalité ou le non-respect du bien-être du chien de quelque façon que ce soit est strictement interdite. Tout acte jugé inapproprié par le Vendeur sera sanctionné par une rupture immédiate du contrat, sans remboursement possible.

Paraphes

## Article 5 : Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir au Vendeur lors de la première séance :

- **Vaccination** : une photocopie des vaccinations obligatoires (CHPPiL). La rage n'est actuellement pas obligatoire en France. La toux du chenil est fortement conseillée car très facilement transmissible d'un chien à un autre sur simple contact entre chiens.
- **Identification du chien** : photocopie de la carte de tatouage ou de la puce électronique.
- **Responsabilité civile** : photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant la couverture des animaux domestiques.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Vendeur tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

Le Client devra être majeur et capable, disposer de pleine capacité juridique.

### *Responsabilité*

Le Client est désigné comme le détenteur du chien. Lors des séances, il en a la garde et est responsable de la bonne tenue de son chien.

En- cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident.

Le Client sera responsable des dommages causés par son chien, sur lui-même ou sur autrui.

### *Matériel*

Le Client devra fournir le matériel recommandé par le Vendeur.

L'équipement nécessaire est le suivant : une laisse confortable de 90cm à 1m environ, un collier plat cuir ou tissu, une muselière Baskerville Ultra sur recommandation du Vendeur, des sacs à déjection, des motivants (friandises, jouets...).

Les lisses enrouleuses ne sont pas acceptées pour des questions de sécurité.

Les colliers "chaînettes" sont acceptés sous réserve d'une vérification de leur bonne utilisation par le Vendeur.

Les torquatus sont interdit.

### *Accueil des mineurs*

Les conducteurs mineurs mentionnés dans le contrat seront systématiquement accompagnés d'un Client majeur et capable, et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours.

### *Visiteurs et accompagnateurs*

Le Client qui sera accompagnés par des enfants, des amis, de la famille etc, veillera à ce que ceux-ci restent en dehors des limites de la zone d'entraînement sauf autorisation expresse du Vendeur, et à la condition qu'ils ne nuisent pas à la concentration des chiens et des maîtres.

### *Boissons, cigarettes et téléphone*

Seules les boissons des deux premiers groupes sont autorisées lors des séances (Art L.3321-1 titre 2 chap 1 du code de la santé publique)

Les cigarettes et vapoteuses sont interdites sur la zone d'entraînement. Elles sont autorisées aux abords des terrains, hors des heures de cours et dans le respect des Clients non fumeurs et de l'environnement.

Les téléphones doivent être en silencieux ou éteints lors des séances afin de ne pas nuire à l'apprentissage du chien.

## Article 6 : Chiens de 1ère et 2ème catégorie

Le Vendeur est assuré pour les chiens catégorisés. Cependant il se réserve le droit de ne pas prendre en charge le chien si le comportement de ce dernier est à risque.

Le Client s'engage à fournir les pièces constituant le dossier réglementaire du chien pour démontrer qu'il est en règle avec les nouvelles directives données par l'arrêté de 2008. Les séances ne débiteront que lorsque le chien sera confirmé en règle.

Le Client s'engage à fournir :

- Le carnet de santé avec le vaccin antirabique à jour
- L'attestation d'aptitude à la détention d'un chien de catégorie
- L'attestation d'assurance
- L'évaluation comportementale du chien
- Un certificat vétérinaire de stérilisation du chien pour la 1ère catégorie

Pour les chiens de catégorie 1 et 2 et les chiens, la muselière est obligatoire.

Paraphes

## **Article 7 : Accès aux séances planifiées**

### *Détente*

Le Client doit veiller à ce que son chien se soit soulagé avant d'accéder à la séance et sera tenu de nettoyer les déjections éventuelles laissées par son chien pendant la séance.

Le Client s'engage à faire en sorte que son chien soit le plus détendu possible (physiquement et mentalement) avant la séance, afin d'être en capacité d'apprentissage.

### *Accès à la zone de travail*

Les chiens devront être tenus en laisse à l'abord du terrain d'entraînement afin d'éviter tout incident ou perturbation des cours.

L'accès à la zone de travail est interdit sans la présence du Vendeur.

### *Chienne en période de chaleur*

Le Client a l'obligation de prévenir le Vendeur avant la séance lorsque sa chienne présente des signes de chaleur. La chienne ne sera admise sur la zone de travail qu'avec l'accord du Vendeur..

## **Article 8 : Respect des horaires, annulation, retard**

### *Horaires :*

Le Client s'engage à respecter les horaires planifiés afin de ne pas perturber la tenue du cours proposé par le Vendeur, ainsi que les autres Clients éventuels.

### *Retard :*

Le Vendeur effectuant sa prestation hors de son domicile, il est soumis aux conditions de circulation et de météo. Il s'engage donc à prévenir le Client en cas de retard prévisible dans un délai raisonnable. Pour toute séance effectuée au domicile du Client, celui-ci s'engage à être présent à l'heure convenue avec le Vendeur. Tout retard éventuel sera déduit de la durée de la séance programmée.

### *Annulation de séance planifiée :*

Les diagnostic ou séance d'éducation peuvent être annulés jusqu'à 24h à l'avance, par tout moyen (email, appel téléphonique, message). Passé ce délai, aucun report ou remboursement ne sera effectué et la prestation sera considérée comme due par le Client (sauf cas de force majeure). De son côté, Si le Vendeur doit exceptionnellement annuler des cours, il s'engage à avertir au plus vite le Client et à lui proposer une autre date qui conviendrait aux deux parties.

### *Annulation de forfait de 5 ou 10 séances :*

Sauf en cas de décès ou de maladie grave du chien, ou en cas de déménagement du Client vers une ville éloignée, les forfaits ne sont ni remboursables, ni cessibles à une autre personne.

## **Article 9 : Tarifs**

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

La TVA est applicable et est mentionnée sur toute facture établie par le Vendeur.

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des frais de déplacement éventuels, à régler en supplément de la prestation.

## **Article 10 : Modalités de paiement**

Le Vendeur accepte le paiement par chèque, espèces, virement ou règlement Paypal.

Pour un diagnostic comportemental, le Client doit verser la totalité du prix le jour de la séance. Si un forfait est acheté à l'issue de la séance de diagnostic, le prix de la séance sera déduit du montant demandé pour le forfait commandé.

En cas de règlement par chèque, un paiement en plusieurs fois peut être accordé après accord entre le Vendeur et le Client. Dans ce cas-là le paiement se fera en plusieurs chèques remis lors de la souscription du contrat, qui seront encaissés aux dates validées avec le Client.

En cas de séance individuelle, le Client doit verser la totalité du prix de la séance le jour de la séance au plus tard.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Paraphes

## **Article 11 : Responsabilité Civile Professionnelle**

Le Vendeur a souscrit une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle pour tous dommages causés aux tiers par le chien du Client au cours d'une séance d'éducation.

## **Article 12 : Confidentialité**

Le Vendeur s'astreint au secret professionnel dans le cadre de son activité et s'engage à ne divulguer aucune information relative à la vie privée de son Client dont il aurait connaissance.

Le Client s'engage, réciproquement, à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information, orale ou écrite, quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

## **Article 13 : Propriété intellectuelle**

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet du Vendeur, dont l'adresse web est la suivante : [www.alphadog-cclr.com](http://www.alphadog-cclr.com), sont protégés par Copyright et restent la propriété intellectuelle exclusive du Vendeur. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue (anglais, espagnol, italien, allemand...), sans l'accord explicite et formel du Vendeur.

## **Article 14 : Droit à l'image**

Le Client autorise le Vendeur à disposer sans réserve des photographies et/ou vidéos prises de lui-même et/ou de son chien lors des séances d'éducation. Cette autorisation est à titre exclusif, gracieux, et sans limite dans le temps.

## **Article 15 : Règlement des litiges**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

Le Vendeur et le Client s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter préalablement un règlement amiable. Ils s'engagent à faire leur possible pour que ce règlement amiable ait toutes les chances d'aboutir et à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire.

Dans le cas où un règlement amiable ne serait pas possible, tout litige découlant des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

## **Article 16 : Organisation des cours**

Le nombre de participants quelque soit la discipline ne pourra être supérieur à 5 pour assurer un suivi de qualité et personnalisé.

Lors du bilan, plusieurs activités seront présentés et la composition du forfait varie selon l'appréciation de l'éducatrice et les objectifs fixés avec les propriétaires.

Alpha Dog s'engage à ce que les objectifs établis lors du bilan soient atteignables dans le nombre de séances fixé par l'éducatrice et en accord avec les propriétaires. Si ce n'est pas le cas, Alpha Dog s'engage à continuer le suivi jusqu'à obtention du résultat, et à ses frais. Cette condition sera valable que si les propriétaires s'impliquent dans le travail avec leur chien et respectent les consignes données par l'éducatrice.

## **Article 17 : Cas de rupture de contrat**

Le ou les signataires de ce contrat ont 14 jours pour exercer leur droit de rétractation, à dater du jour de la signature en envoyant un recommandé avec avis de réception au siège d'Alpha Dog (loi Hamon). En revanche, tout contrat commencé pendant ou après ce délai est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué.

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs proposés par Alpha Dog ainsi que des conditions générales stipulés au préalable, et déclare les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à....., le.....

Signature client(e)

Signature éducateur canin

Précédé de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord"